

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques, et abrogeant le règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 150 du 14 juin 2018)

Page 11, considérant 73:

au lieu de: «(73) Il convient que l'étiquetage des produits agricoles et des denrées alimentaires soit soumis aux règles générales établies dans le règlement (UE) n° 1169/2011 du Parlement européen et du Conseil [...],

lire: «(73) Il convient que l'étiquetage des produits agricoles et des denrées alimentaires soit soumis aux règles générales établies dans le règlement (UE) n° 1169/2011 du Parlement européen et du Conseil [...].
